

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Isabelle Médeiros, Bachar Saouaf, Martha Cadieux, Raymonde Gomis, Isabelle Sénécal, Annie Lacasse, Sylvain Gaboriau, Rachida Nacer, Halgan Mohamed Wais, Franklin Roland

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Marie-Ève Collin

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 1ère rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2023-2024
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue le 7 novembre 2023,
à 19 heures 06, dans le local 115-116, au 1100 boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe au Service des ressources éducatives du CSSMB, ouvre la séance à 19 heures 06. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence. Elle annonce qu'elle présidera la séance jusqu'à l'élection d'une nouvelle présidence car madame Fabienne Germeil, présidente en 2022-2023, ne sera pas de retour.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour	<p>- Ajout du point 12.9 : FCPQ - Ajout du point 13.1 : Colloque douance du CSSMB</p> <p>L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Raymonde Gomis (CCSÉHDAA/23-11/01).</p>
<p>4. Présentation des membres du comité 2023-2024</p> <p>4.1. Membres parents</p> <p>4.2. Membres du personnel</p> <p>4.3. Membres de la communauté</p>	<p>Les parents, membres du CCSÉHDAA, se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations.</p> <p>Les représentants des enseignants, des professionnels ainsi que la représentante des directions d'école, le secrétaire du CCSÉHDAA et la représentante de la direction générale se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations.</p> <p>Le CCSÉHDAA 2023-2024 ne compte aucun membre de la communauté.</p>
5. Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2023	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité, tel que présenté sur proposition de madame Isabelle Girard (CCSÉHDAA/23-11/02) .

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
6. Nomination d'un président d'élection	Madame ANNE-LYSE LEVERT est nommée présidente d'élection tandis que monsieur RUDI MAGHUIN est nommé secrétaire d'élection sur proposition de madame Anne-Lyse Levert (<u>CCSÉHDAA/23-11/03</u>).
<p>7. Présentation des procédures d'élection du comité exécutif et élection du comité exécutif du CCSEHDAA 2023-2024</p> <p>7.1. Présidence</p> <p>7.2. Deux (2) vice-présidences</p> <p>7.3. Secrétariat</p> <p>7.4. Trésorerie</p>	<p>Madame Levert présente les fonctions à pourvoir au sein du comité exécutif du CCSEHDAA. Elle explique le rôle et la mission de chaque poste. Elle procède ensuite à la présentation des procédures d'élection.</p> <p>Monsieur BACHAR SAOUAF, sur proposition de madame Katherie Rochette, est déclaré élu par acclamation au poste de président 2023-2024 du CCSÉHDAA (<u>CCSÉHDAA/23-11/04</u>).</p> <p>Madame RAYMONDE GOMIS se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de vice-présidente 2023-2024 du CCSÉHDAA (<u>CCSÉHDAA/23-11/05</u>).</p> <p>Madame ISABELLE MÉDEIROS, sur proposition de madame Isabelle Girard, est déclarée élue par acclamation au poste de vice-président 2023-2024 du CCSÉHDAA (<u>CCSÉHDAA/23-11/06</u>).</p> <p>Monsieur SYLVAIN GABORIAU se propose et est déclaré élu par acclamation au poste de secrétaire de l'exécutif 2023-2024 du CCSÉHDAA (<u>CCSÉHDAA/23-11/07</u>).</p> <p>Madame KATHERIE ROCHETTE se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de trésorière 2023-2024 du CCSÉHDAA (<u>CCSÉHDAA/23-11/08</u>).</p>
8. Adoption du calendrier des séances du CCSEHDAA 2023-2024	<p>Sur proposition de madame Raymonde Gomis, le calendrier des rencontres 2023-2024 du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité (<u>CCSÉHDAA/23-11/09</u>).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 novembre 2023 - 13 décembre 2023

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<ul style="list-style-type: none"> - 16 janvier 2024 - 13 février 2024 - 20 mars 2024 - 17 avril 2024 - 7 mai 2024 - 4 juin 2024 - 17 septembre 2024 - 8 octobre 2024 (AGA) - 5 novembre 2024
<p>9. Adoption des règles de la régie interne 2023-2024</p>	<p>Madame Levert invite les membres du CCSEHDAA à prendre connaissance des règles de régie interne du comité. Le point sera remis à l'ordre du jour de la séance du 13 décembre prochain. Elle mentionne qu'un courriel sera envoyé aux membres de l'exécutif du CCSEHDAA afin de déterminer leurs disponibilités pour une rencontre en vue d'une révision des règles de régie interne.</p>
<p>10. Présentation des règles budgétaires du comité</p>	<p>Madame Levert indique que le CSSMB alloue annuellement un budget de 3 000 dollars au CCSÉHDAA. Grâce à celui-ci, les membres du CCSÉHDAA pourront réclamer un montant (0,52 cents/kilomètre) pour le remboursement de leurs frais de déplacement s'ils ont à assister à des rencontres en présence. Les membres pourront également réclamer un montant pour le remboursement de leurs frais de gardiennage. Madame la directrice adjointe souligne qu'un montant allant jusqu'à 60 dollars a été adopté en 2022-2023 pour le remboursement des frais de gardiennage lors de rencontres tenues en présence. Madame Levert indique que le budget du CCSÉHDAA permet aussi d'offrir du perfectionnement aux parents (<u>ex</u> : formations) et permet aux élèves HDAA de participer à un concours d'intégration. Elle indique que des prix sont remis aux gagnants. Le concours est généralement lancé vers la fin du mois de janvier. D'habitude, la soirée de remise des prix aux élèves inclus un cocktail auquel sont invités les instances du CSSMB. Le concours concerne autant les élèves du régulier que ceux de l'adaptation scolaire.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>10.1. Adoption du tarif de remboursement pour le gardiennage</p>	<p>Les frais de gardiennage sont remboursés sur réception d'un reçu. Pour être remboursé, le gardiennage ne doit pas avoir été effectué par un membre de la famille.</p> <p>Les membres du CCSEHDAA procèdent à des échanges en lien avec les remboursements. Un membre prône un remboursement automatique alors que d'autres soutiennent que la demande de remboursement est un choix personnel. Madame la trésorière souligne que le budget du CCSEHDAA est limité à 3 000 dollars et qu'un remboursement systématique ferait en sorte, par exemple, d'inviter moins de membres aux différents congrès et colloques, d'avoir moins de possibilités pour les prix remis aux gagnants du concours d'intégration, etc. Monsieur le président soutient que rien n'empêche de présenter un papier en lien avec les remboursements aux membres qui seront libres de le remplir et de le soumettre ou non.</p> <p>Sur proposition de madame Katherie Rochette, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSEHDAA d'adopter le montant de 52 cents par kilomètre pour le remboursement des frais de déplacements en 2023-2024 (<u>CCSÉHDAA/23-11/10</u>).</p> <p>Sur proposition de madame Annie Lacasse, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSEHDAA d'adopter un montant maximum de quarante dollars (40 \$) pour le remboursement des frais de gardiennage des membres assistant aux séances, et un montant pouvant aller jusqu'à soixante dollars (60 \$) pour les parents d'enfants ayant besoin d'un soutien plus important (<u>CCSÉHDAA/23-11/11</u>).</p>
<p>11. Proposition de la planification de l'année 2023-2024</p>	<p>Madame Levert mentionne qu'elle proposera, en décembre prochain, une sorte de calendrier, mois par mois, des présentations pouvant être données et des sujets pouvant être traités durant l'année scolaire. Elle souligne qu'elle peut inviter des ressources afin qu'elles visitent le CCSEHDAA pour effectuer des présentations. Madame Levert évoque des présentations ayant été faites l'an dernier, telles que le PSII, les OPC, les services aux élèves HDAA, etc. Elle mentionne qu'elle</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>pourrait recueillir les besoins des membres du CCSEHDAA pour ensuite leur soumettre un projet de calendrier. Madame la directrice adjointe ajoute que certains sujets ayant déjà été présentés pourraient l'être à nouveaux étant donné la présence de plusieurs nouveaux membres. Elle signale que le Comité de parents demande aussi à ce que des conférences conjointes soient présentées durant l'année scolaire (Plan d'intervention, passage du primaire au secondaire).</p> <p>Un membre mentionne qu'il aimerait une présentation sur différents types de classes, pas nécessairement reconnues par le ministère, comme le TEVA. Il évoque les classes tremplin et kangourou. Il ajoute que cela pourrait aussi figurer dans le guide à l'intention des parents d'élèves HDAA. Madame Levert indique que le guide devra être retravaillé par les membres du CCSEHDAA afin de l'harmoniser.</p> <p>Il est convenu de communiquer la planification de l'année dernière aux membres du CCSEHDAA pour qu'ils puissent la consulter et réfléchir aux présentations auxquelles ils aimeraient assister. Madame la directrice adjointe invite les membres du CCSEHDAA à lui faire parvenir leurs idées.</p> <p>Un membre propose une formation traitant du passage d'une classe spéciale à une classe régulière et de l'intégration au secondaire. Un membre suggère une formation traitant de la façon dont sont communiqués à l'interne les besoins de l'élève lors de son passage au secondaire. Un membre se dit en accord pour une présentation sur le passage du primaire au secondaire mais soutient que c'est davantage l'élève HDAA qui a des besoins. Il ajoute que les élèves du secondaire ont 7 ou 8 professeurs qui fonctionnent différemment. Le membre évoque une situation vécue à son école en lien avec le cours de mathématiques et la nécessité d'être muni d'une calculatrice. Madame Levert mentionne que les présentations ne peuvent pas tomber dans les situations particulières. Lors de telles situations, la première chose à faire serait de contacter la direction de l'établissement. Elle ajoute qu'on peut parfois l'appeler. Elle entend les besoins et cherche à comprendre les situations. Madame Levert souligne que le membre lui avait parlé de sa situation</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>en septembre dernier et qu'elle en a déjà glissé un mot à ses collègues. Par contre, elle ajoute qu'elle ne peut pas faire de présentation à ce sujet. Madame Levert déclare que sa présentation du PI, au CCSEHDAA, est plus importante pour le secondaire que pour le primaire. Le pourcentage est plus important au secondaire qu'au primaire. Madame Levert mentionne qu'il y a peut-être des tribunes où les soutenir et dit entendre ce que dit le membre, soit comment sensibiliser le secondaire. Le membre répond qu'il s'agit de savoir comment tout le monde pourrait avoir accès à cette information. Madame Levert indique que chaque école à son fonctionnement. Elle donne une formation aux nouvelles directions adjointes des établissements. Des écoles sont plus petites que d'autres. Elles n'ont pas toutes la même réalité et le même fonctionnement. C'est variable d'une école à une autre. Madame la directrice adjointe déclare qu'on pourrait peut-être regarder ce qu'on peut faire pour les élèves HDAA lors d'une prochaine conférence traitant du passage du primaire au secondaire. Le membre soutient qu'il faudrait voir comment préparer en amont. Un membre déclare qu'il faut surtout parler de communication. Il soutient que l'enseignant de son enfant n'est pas au courant de ses besoins.</p> <p>Un membre suggère de parler des enfants arrivant au secondaire et à qui on demande d'être des adultes à 11 ans. Il soutient qu'on lui a dit que son enfant devait être responsable à cet âge. Il estime que les écoles veulent rendre les enfants adultes avant le temps. Il prétend que le parent est amalgamé à tout le monde dans le PEVR. Il déclare que le rôle du parent est d'être l'avocat des enfants.</p> <p>Un membre dit souhaiter que le CCSEHDAA puisse déjà bénéficier d'une présentation en novembre de l'année prochaine. Madame Levert répond qu'elle ne peut pas effectuer de présentation en novembre car cette séance est déjà chargée. Elle souligne que le SRÉ serait ouvert à présenter des formations mais qu'il attend les demandes. Le membre déclare qu'il voulait parler du CCSEHDAA et non du Comité de parents. Il ajoute qu'il avait en tête une présentation d'une dizaine de minutes. Madame la directrice adjointe soutient que le CP pourrait demander plus tôt</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>pour qu'une formation soit donnée. Le membre explique que la dame en charge des conférences du CP avait démissionné de son poste, l'an dernier, alors qu'une demande de conférence était en préparation. Un membre dit penser qu'il faudrait viser la deuxième semaine d'octobre car il s'agit du moment où les parents ont besoin d'informations car ils reçoivent leurs premières communications. Monsieur le président indique que cela pourrait être proposé au Comité de parents.</p> <p>En réponse à une question lui ayant été posée, madame Levert explique que le Comité de parents organise des conférences virtuelles durant l'année scolaire. Celles-ci sont offertes aux parents du CSSMB. Elle ajoute que la coordonnatrice des conférences du Comité de parents contacte le CCSEHDAA et le SRÉ pour programmer des conférences. Elle ajoute que monsieur Dominic Haché présente la formation traitant du passage du primaire au secondaire.</p> <p>Un membre demande si les conférences sont enregistrées. Madame Levert répond que le SRÉ remet les documents Powerpoint ayant illustrés les conférences qu'il donne. Il est mentionné que les conférences du CP ne sont pas enregistrées. Les conférenciers préfèrent qu'il en soit ainsi pour éviter des pertes de revenus advenant que ces enregistrements soient partagés. Un membre soutient que les enfants des nouveaux arrivants ont plus de difficulté avec le français, surtout s'ils sont en adaptation. Il suggère une présentation renseignant sur les ressources disponibles visant à aider les immigrants dans l'intégration de leurs enfants en français à l'école. Un membre suggère une présentation traitant de la différenciation pédagogique. Un autre membre suggère une présentation traitant du bulletin modifié.</p>
<p>12. Rapports et informations diverses</p> <p>12.1. Correspondance</p>	<p>Madame la présidente n'a aucune correspondance à signaler.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
12.2. Activités de la présidence	Madame la présidente n'a aucune activité à signaler.
12.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB	Monsieur Simon Séguin indique assister régulièrement aux séances du CA et consent à en faire le résumé aux séances du CCSEHDAA.
12.4. Comité de parents	Lors de la séance du CP du 18 octobre 2023, le CP a procédé à l'élection des membres de son exécutif. Madame Raymonde Gomis a été élue en tant que conseillère EHDAA. Monsieur Paul St-Onge, directeur général du CSSMB par intérim, a visité les membres du CP et a répondu à leurs questions. Un sous-comité a été créé afin de se pencher sur la consultation relative à la modification d'un acte d'établissement de l'école Sainte-Genève-Sud. Un autre sous-comité a été créé afin de se pencher sur la révision des règles de régie interne du Comité de parents. Le Comité de parents a adopté le calendrier 2023-2024 de ses séances. La prochaine séance du CP se tiendra virtuellement, le 15 novembre 2023.
12.5. Date du cocktail et concours du CCSEDAA	Le cocktail en lien avec le concours du CCSEHDAA se tiendra le 7 mai 2024.
12.6. Format des séances 2023-2024	<p>Les membres du CCSEHDAA procèdent à un vote pour déterminer le format des séances 2023-2024. Les membres ont plusieurs options sur lesquelles voter, à savoir : 1) des séances virtuelles et en présence alternées une fois sur deux, 2) des séances toujours en présence, 3) des séances en présence par défaut pouvant être remplacées par des séances virtuelles selon les prévisions météorologiques, 4) des séances virtuelles durant l'hiver. L'option de la tenue de séances virtuelles durant l'hiver a reçu la majorité des votes.</p> <p>Sur proposition de monsieur Franklin Roland, il est résolu à la majorité par les membres du CCSEHDAA de tenir des séances virtuelles durant l'hiver en 2023-2024 (<u>CCSÉHDAA/23-11/12</u>).</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
12.7. Mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA	<p>Madame Katherie Rochette signale que les travaux ayant été effectués en 2022-2023 par le sous-comité en charge de la révision du guide à l'intention des parents HDAA a été perdu lorsque l'équipe Teams où il avait été déposé a été effacée en début d'année scolaire. Elle mentionne qu'aucune copie n'avait été enregistrée ailleurs. Le secrétaire du CCSEHDAA demandera au Service des ressources informatiques du CSSMB s'il est possible de retrouver l'équipe Teams ayant été effacée. Madame Levert mentionne que la secrétaire générale du CSSMB l'a contactée au sujet de la mise à jour du guide. Elle explique qu'il y est encore fait mention de la Commission scolaire alors qu'il faut désormais parler de Centre de services scolaire. Madame la directrice adjointe déclare qu'elle aidera à la bonification du guide. Elle ajoute qu'elle a des outils et que des liens pourraient être ajoutés dans le guide pour que les parents sachent qu'ils existent.</p>
12.8. Parole aux membres	<p>Aucun membre ne demande la parole.</p>
12.8. FCPQ	<p>Madame Katherie Rochette mentionne que monsieur Saouaf recevra, techniquement, les informations relatives à la FCPQ en tant que président du CCSEHDAA. Elle ajoute que le CCSEHDAA présentera trois forums virtuels cette année. Madame Rochette indique que les présidences de CCSEHDAA sont toujours invitée mais qu'il est possible de déléguer un membre votant. Un membre relate que la FCPQ a aussi annoncé ses webinaires. Madame Rochette souligne que le prochain forum de la FCPQ se tiendra le 6 ou le 7 décembre 2023. Elle ajoute qu'il sera nécessaire de vérifier la date exacte car le site web de la FCPQ mentionne les deux dates.</p> <p>Madame KATHERIE ROCHETTE se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de membre votante du CCSEHDAA du CSSMB à la FCPQ (CCSÉHDAA/23-11/13).</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>13. Varia</p> <p>13.1. Colloque douance du CSSMB</p>	<p>Un membre évoque le colloque douance du CSSMB. Il est mentionné que le colloque douance sera présenté le 1^{er} décembre 2023. Madame Levert soutient qu'il est possible que la date soit modifiée en raison des moyens de pression (grèves). Elle ajoute qu'elle informera les membres du CCSEHDAA si tel était le cas. Madame la directrice adjointe indique que le colloque est présenté en virtuel. Une soixantaine d'ateliers seront offerts. Il sera possible d'écouter les capsules en différé. Les écoles devraient avoir communiqué les informations relatives au colloque aux parents. Des ateliers seront destinés aux membres du personnel et certains intéresseront aussi les parents. Madame Levert mentionne que le colloque sera gratuit pour les membres du CCSEHDAA. Les adresses électroniques des membres du CCSEHDAA ont été transmises afin de s'assurer que leur inscription soit gratuite. Madame Levert évoque la journée pour une école inclusive du 2 février 2024. Un délégué demande combien d'écoles ont des classes d'adaptation scolaire. Madame la directrice adjointe répond qu'il y en a environ 47 sur 92.</p>
<p>14. Levée de la séance</p>	<p>La séance du CCSÉHDAA du 7 novembre 2023 est levée à 21 heures 06. La prochaine rencontre se tiendra, le 13 décembre 2023.</p>

P.V. du 7 NOVEMBRE 2023 - CCSEHDAA

Monsieur Bachar Saouaf,
Président 2023-2024 du CCSÉHDAA

Madame Anne-Lyse Levert
Directrice adjointe (SRÉ – Organisation scolaire)

Monsieur Rudi Maghuin,
Secrétaire aux minutes

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>